

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 3 MAI 2016** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 29 AVRIL 2016.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier et D. Smith formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

ABSENT : Monsieur le conseiller A. Iermieri.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Josée Boissonneault, directrice du service des services administratifs et trésorière, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires juridiques et greffier sont également présents.

Au début de la séance, monsieur le maire Trudeau adresse différents commentaires aux personnes présentes, relativement aux sujets suivants :

- *Interruption temporaire de la webdiffusion ;*
- *Résultats de l'exercice financier 2015 ;*
- *Mise en œuvre du train léger sur rails par la Caisse de dépôt et de placement du Québec ;*
- *Site illégal d'entreposage de BPC au 86, boulevard Hymus.*

2016-230 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Le sujet inscrit à l'item 10.06, relativement à un avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement 1495 sur les nuisances en ce qui concerne le bruit est reporté à une prochaine séance ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » concernant l'octroi d'un contrat relatif au traitement des frênes situés sur le domaine public ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » concernant l'octroi d'un contrat relatif au traitement des frênes sur les propriétés privées ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » concernant l'octroi d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels dans le cadre du dossier de la lutte contre l'agrile du frêne.

2016-231 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 5 avril 2016.

2016-232 ADOPTION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION – RÉUNION DU 5 AVRIL 2016

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité sur la circulation tenue le 5 avril 2016, à l'exception de la recommandation mentionnée à l'item 6 où il est précisé que le conseil choisit l'option montrant une traverse non protégée et la prolongation d'un trottoir sur le côté ouest de l'avenue Prince Edward.

2016-233 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées, étant des citoyens de Pointe-Claire, concernant les sujets suivants :

Monsieur Peter Ascoli :

- Débris soufflés sur sa propriété par des entrepreneurs négligents.

Madame Rean Sayegh :

- L'exécution de tests sur la propriété contaminée aux BPC ;
- Vente de la propriété située au 86, boulevard Hymus pour non-paiement de taxes.

Monsieur Réjean Boudreau :

- Exécution de travaux face à la propriété située au 86, boulevard Hymus.

Monsieur Philip Sganos :

- Coûts reliés à l'exécution de tests de sol sur sa propriété.

Monsieur Brent Cowan :

- Vente de la propriété située au 86, boulevard Hymus pour non-paiement de taxes.

Monsieur Yvon Calbert :

- Programme particulier d'urbanisme du village sera-t-il appliqué concernant l'aménagement du parc Bourgeau.

Monsieur Paul Valois :

- L'aménagement d'un projet de train léger sur rails et son impact vis-à-vis le service actuellement offert par l'Agence métropolitaine de transport.

Madame Susan Weaver :

- Explications requises concernant l'item 20.04 quant à l'appropriation d'une somme de 200 000 \$ pour la relocalisation d'une salle de relève informatique et l'item 30.08 concernant l'adoption de critères concernant l'octroi éventuel d'un contrat de services professionnels pour la préparation d'un plan de mobilité active.

D'autres questions et commentaires sont adressés aux membres du conseil par des personnes n'habitant pas à Pointe-Claire dont les noms sont ci-après indiqués concernant les sujets suivants :

Monsieur Alex Tyrell (Montréal – Notre-Dame-de-Grâce) :

- Poussière émanant du site contaminé aux BPC au 86, boulevard Hymus.

Monsieur Ross Steitt (Montréal – Pierrefonds) :

- Publication d'hypothèques légales à l'encontre de la propriété située au 86, boulevard Hymus.

2016-234

ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT DE CONTENANTS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES, LES TRAVAUX D'INSTALLATION ET L'ACHAT D'UN CAMION POUR LA COLLECTE, AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 222 000 \$ À CES FINS

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter le règlement décrétant l'achat de contenants pour matières résiduelles, les travaux d'installation et l'achat d'un camion pour la collecte, ainsi qu'un emprunt au montant de 1 222,000 \$ à ces fins, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel numéro 16-470-8058.

2016-235

ADOPTION – RÈGLEMENT DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'adopter le règlement divisant le territoire de la Ville de Pointe-Claire en districts électoraux.

2016-236

ADOPTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter un règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-318-7924.

2016-237

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2568 SUR LES CHIENS EN PRÉCISANT LE MONTANT DES AMENDES

Madame la conseillère Homan donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement 2568 sur les chiens en précisant le montant des amendes sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-238 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2565 SUR LA CIRCULATION EN CE QUI CONCERNE LE REMORQUAGE NON-SOLLICITÉ

Monsieur le conseiller Grenier donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2565 sur la circulation en ce qui concerne le remorquage non-sollicité sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-239 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1495 SUR LES NUISANCES EN CE QUI CONCERNE LE BRUIT

Le sujet relatif à un avis de motion concernant l'adoption future d'un règlement modifiant le Règlement 1495 sur les nuisances en ce qui concerne le bruit est reporté à une prochaine séance du conseil.

2016-240 APPROBATION – PIIA – 121, AVENUE DE BRESLAY

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 121, avenue de Breslay exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 avril 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 13 avril 2016 :

RÉSOLU :

- Porte d'entrée ;
- 121 de Breslay – Final ;
- Échantillons et équivalents:
 - Matériaux de revêtement : Peinturer bardage existant – Gris très pale ;
 - Porte : PVC- Ultima – Noir ;
 - Fenêtres : PVC - Ultima – Blanc ;
 - Toiture : Bardeaux d'asphalte – Rouge ;
 - Escaliers, palier et garde-corps : Épinette traitée - Brun moyen ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 121, avenue de Breslay, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-241 APPROBATION – PIIA – 39, AVENUE DRAYTON

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 39, avenue Drayton exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 avril 2016.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 29 mars 2016 :

- Élévation Est ;
- Élévation Sud ;
- Élévation Nord ;
- Élévation Ouest ;
- Implantation ;
- Échantillons ou équivalents :
 - Matériaux de revêtement : Bardage et bardeaux de bois - Maibec Copley Gray ;
 - Détails architecturaux et bordures : Bois - Elephant tusk (blanc) ;
 - Soffites et fascia : Aluminium - Gentek - Sablon (beige/brun) ;
 - Porte d'entrée : Bois- Gentek - Burgundy (rouge vin) ;
 - Portes et fenêtres : Aluminium -Gentek – Blanc ;
 - Toiture : Bardeaux d'asphalte - Everest – Stonewood ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures et un agrandissement au 39, avenue Drayton, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-242 APPROBATION – PIIA – 383, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 383, avenue Saint-Louis exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 avril 2016.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 24 mars 2016 :

- Élévation avant ;
- Élévation droite ;
- Élévation gauche ;
- Brique ;
- Implantation ;
- Échantillons et équivalents :
 - Matériaux de revêtement : Brique grise et aluminium blanc ;
 - Détails architecturaux et bordures : Aluminium – Blanc ;
 - Soffites et fascia : Aluminium – Blanc ;
 - Fenêtres : PVC - Blanc ;
 - Porte d'entrée : PVC – Blanc ;
 - Toiture : Bardeaux d'asphalte – Charcoal ;

- Escaliers, pallier et garde-corps : Escaliers et pallier de béton gris, garde-corps en aluminium blanc ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 383, avenue Saint-Louis, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-243

REFUS - PIIA – 18, AVENUE JERVIS BAY

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 18, avenue Jervis Bay exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé le refus des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 avril 2016 ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
De refuser d'approuver les documents suivants reçus par le service d'urbanisme le 15 mars 2016 :

RÉSOLU :

- Plan du sous-sol ;
- Plan de démolition ;
- Élévation Est ;
- Élévation Nord ;
- Élévation Sud ;
- Élévation Ouest ;
- Plan rez-de-chaussée ;
- Plan deuxième étage ;
- Plan de site ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 18, avenue Jervis Bay, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'informer la propriétaire qu'elle doit cesser immédiatement tous les travaux de construction qui sont incompatibles par rapport aux plans approuvés en vertu de la résolution 2014-300, laquelle a été adoptée conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

D'informer la propriétaire qu'elle devra, au plus tard le 30 juin 2016, présenter une nouvelle demande de permis, laquelle devra être conforme au règlement d'urbanisme en vigueur ainsi qu'aux plans approuvés en vertu de la résolution 2014-300, payer à nouveau les honoraires prévus en vertu de la réglementation et de poursuivre les travaux qu'une fois qu'un nouveau permis de construction aura été délivré, conformément à la réglementation et aux plans approuvés en vertu de la résolution 2014-300.

2016-244 APPROBATION – PIIA – 301, AVENUE DONEGANI

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 301, avenue Donegani exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 4 avril 2016.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 29 février 2016 et 29 mars 2016 :

- Plans ;
- Plan de stationnement et implantation ;

et ce, relativement à un agrandissement commercial au 301, avenue Donegani, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-245 APPROBATION – PIIA – 14, AVENUE PARKDALE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 14, avenue Parkdale exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 2 mai 2016.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 18 avril 2016 :

- Élévation façade ;
- Élévation gauche ;
- Élévation droite ;
- Élévation arrière ;
- Fenêtre de porte ;
- Échantillons et équivalents :
 - Matériaux de revêtement : Double 4" vinyl - Gentek - Storm 631 (gris) ;
 - Détails architecturaux et bordures : Aluminium - Gentek – Blanc ;
 - Soffites et fascia : Aluminium - Square simple – Blanc ;
 - Fenêtres : Châssis - Lapco – Blanc ;
 - Portes : Acier - Fenetek – Blanc ;
 - Porte d'entrée : Gentek - Venetian red ;
 - Toiture : Bardeaux d'asphalte - BP Mystique - Antique Ardoise ;
 - Escaliers, palier et garde-corps : Bois traité teint brun et aluminium blanc ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures et un agrandissement au 14, avenue Parkdale, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-246

APPROBATION – PIIA – 28, AVENUE DE KILLARNEY GARDENS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 28, avenue de Killarney Gardens exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 2 mai 2016.

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 11 avril 2016 :

- Implantation ;
- Plans ;
- Échantillons et équivalents :
 - Escaliers, palier et garde-corps : Bois – Cèdre – Couleur cèdre ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 28, avenue de Killarney Gardens, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-247

REFUS – DÉROGATION MINEURE – 71, BOULEVARD HYMUS

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement DE refuser d'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 71, boulevard Hymus, afin d'y permettre l'installation d'un bâtiment temporaire pour entreposage.

Monsieur David Murray, président de la firme « Fiesta Tents Itée » adresse des questions aux membres du conseil concernant les raisons expliquant le refus de l'octroi de cette dérogation mineure ; des explications à ce sujet sont fournies par monsieur le maire Trudeau et le directeur général, monsieur Robert-F. Weemaes.

2016-248 ADOPTION – DÉROGATION MINEURE – 252, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 252, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, afin d'y permettre une capacité totale de cinquante-cinq (55) places sur les terrasses, plutôt que le maximum permis de quarante (40) places.

2016-249 ADOPTION – DÉROGATION MINEURE – 301, AVENUE DONEGANI

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 301, avenue Donegani, afin d'y permettre une marge arrière de 2,62 m (8,62') au lieu de la marge arrière minimale requise de 10 m (32,8').

2016-250 ADOPTION – DÉROGATION MINEURE – 295, BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 295, boulevard Saint-Jean, afin d'y permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1,8 m (6') en marge avant secondaire sur l'avenue Drake.

2016-251 DÉPÔT – ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AINSI QUE LES ÉTATS PRÉVISIONNELS AU 31 MARS 2016

L'état comparatif des activités financières ainsi que les états prévisionnels au 31 mars 2016 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2016-252 DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER 2015 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Le rapport financier de l'année 2015 ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2016-253 SOUTIEN FINANCIER – DIVERS ORGANISMES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'accorder des subventions totalisant la somme de 87 400 \$ aux organismes ci-après mentionnés :

Organisme	Subvention
Association récréative Lakeside Heights	10 750 \$
Baseball West Island	5 500 \$
Big Brothers Big Sisters	1 000 \$
Club de natation Lakeshore	3 500 \$
Girl Guides of Canada	500 \$
Lakeside Swimming Club	17 000 \$
Low Vision Self Help	750 \$
Orchestre symphonique - Jeunes du West Island	7 800 \$
Piscine du Village de Pointe-Claire	34 500 \$
Pointe-Claire Horticultural Society	600 \$
Table de quartier sud de l'Ouest-de-l'Île	1 000 \$
West Island Youth Project (AMCAL)	4 500 \$
Total:	87 400 \$

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-701-51-979, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8289 émis le 22 avril 2016.

2016-254 APPROPRIATION – SOMME REQUISE POUR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE SPÉCIFIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE RELÈVE INFORMATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approprier une somme de 200 000 \$, à même le surplus non autrement affecté, afin de pouvoir réaliser un projet d'aménagement d'une salle de relève informatique.

2016-255 AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS DES GESTIONNAIRES EN RESSOURCES HUMAINES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'autoriser monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès des Gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec, qui aura lieu à Saint-Georges de Beauce, du 8 au 11 juin 2016 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-161-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8257 émis le 14 avril 2016.

2016-256 AUTORISATION – PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser madame Marie-Pierre Paquette-Séguin, coordonnatrice aux communications, à représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec, qui aura lieu à Nicolet, Québec, du 1^{er} juin au 3 juin 2016 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce colloque, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-145-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8227 émis le 4 avril 2016.

2016-257 APPROBATION – ENTENTE DE RÈGLEMENT ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET GHD CONSULTANT LTD.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver un règlement (quittance totale et définitive) à intervenir entre GHD Consultants Ltd. et la Ville de Pointe-Claire, en considération du paiement de 50 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, de manière à libérer et exonérer de toutes obligations GHD Consultants Ltd. pour des dommages résultant d'un incident survenu le 20 juin 2015 ;

D'autoriser monsieur Jacques Gagnon, ing. et Me Jean-Denis Jacob, à signer le document joint au dossier décisionnel 15-141-7615, afin de donner effet à la présente résolution.

2016-258 OCTROI D'UN CONTRAT – IMPRESSION DU PROGRAMME DE LOISIRS, DU CARNET CULTUREL ET DU BULLETIN MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer un contrat pour des services d'impression du programme de loisirs, du carnet culturel et du bulletin municipal à Marquis Imprimeur inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 85 633,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres DP160009 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-342, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8313 émis le 22 avril 2016.

2016-259 OCTROI D'UN CONTRAT – LOCATION D'AUTOBUS POUR LES CAMPS DE JOUR ET POUR LE PROGRAMME D'AIDE AU TROISIÈME ÂGE, POUR L'ANNÉE 2016 AVEC DEUX ANNÉES D'OPTION POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour la location d'autobus à Autobus Gérald Séguin, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant de 28 220,61 \$, taxes incluses, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour les années 2017 et 2018, conformément aux documents de l'appel d'offres PL160003 ;

D'imputer cette dépense, pour l'année 2016, aux postes budgétaires ci-après mentionnés :

Poste budgétaire	Montants (taxes incluses)
02-701-25-513	816,32 \$
02-701-56-511	21 994,73 \$
02-701-55-511	2 908,86 \$
02-701-59-984	2 500,70 \$
Total pour 2016	28 220,61 \$

2016-260 OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE TECUMSEH ENTRE LE BOULEVARD BRUNSWICK ET L'AVENUE LABROSSE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la reconstruction de l'avenue Tecumseh entre le boulevard Brunswick et l'avenue Labrosse à Les Construction Jacques Théorêt Inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 395 864,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro GP160004 ;

D'imputer cette dépense à même les fonds disponibles en vertu du Règlement d'emprunt PC-2837 (poste budgétaire 22-416-02-837).

2016-261 OCTROI D'UN CONTRAT – RESURFAÇAGE DES AVENUES KIRKSTONE ET LONGMEADOW ET LA RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DES AVENUES HIGHGATE, BROADVIEW, (ENTRE LES AVENUES SAINT-LOUIS ET DU BRAS D'OR) ET DE L'AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE (ENTRE L'AVENUE FLORENCE ET L'AUTOROUTE 20)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour le resurfaçage des avenues Kirkstone et Longmeadow et la reconstruction de la chaussée des avenues Highgate, Broadview (entre les avenues Saint-Louis et du Bras d'Or) et de l'avenue de la Pointe-Claire (entre l'avenue Florence et l'autoroute 20), à Les Entreprises Canbec Construction inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 815 655,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160006 ;

D'imputer cette dépense à même les fonds disponibles, en vertu du Règlement d'emprunt PC-2820 (poste budgétaire 22-415-02-820).

2016-262 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES D'ORGANISATION DE VOYAGES, INCLUANT LE TRANSPORT ET L'HÉBERGEMENT POUR L'ANNÉE 2016, AVEC UNE ANNÉE DE RENOUVELLEMENT EN OPTION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services, sur demande, d'une agence de voyages à Uniglobe (Voyage Lexus inc.), qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total, pour l'année 2016, de 345 315 \$, taxes incluses, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour l'année 2017, conformément aux documents de l'appel d'offres PL160002 ;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Club Aquatique de Pointe-Claire (natation) : 271 315 \$ (poste budgétaire 02-701-13-367) ;

Club Aquatique de Pointe-Claire (plongeon) : 49 000 \$ (poste budgétaire : 02-701-14-367) ;

Club de canoë, athlètes : 20 000 \$ (poste budgétaire 02-701-40-367) ;

Club de canoë, athlètes : 5 000 \$ (poste budgétaire: 02-701-40-467).

2016-263 AUTORISATION – VILLE DE MONTRÉAL (SERVICE INCENDIE DE MONTRÉAL) – INSTALLATION DE SYSTÈMES DE CAPTATION DE GAZ À LA SOURCE DANS LES GARAGES DE LA CASERNE DE POMPIERS 55, À LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser la Ville de Montréal (Service incendie de Montréal) à procéder à l'installation de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages de la caserne de pompiers 55, à la Ville de Pointe-Claire ;

D'indiquer que les dépenses reliées à ce projet seront assumées par la Ville de Montréal.

2016-264 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT COMPLET DU PARC BOURGEOU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels relativement au projet de réaménagement complet du parc Bourgeau, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux, suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-8311.

2016-265 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR ÉLABORER ET FAIRE APPROUVER LE PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels afin d'élaborer et de faire approuver le plan de mobilité active de la Ville de Pointe-Claire, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux, suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-8276.

2016-266 APPROBATION – ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE
POINTE-CLAIRE ET L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver un projet relatif à la réalisation d'une murale sur l'édicule
Valois situé au 116, avenue Donegani, à Pointe-Claire, suivant le projet
présenté par MU et l'artiste Ilana Pichon, tel que décrit, en pièces jointes
en annexes, au dossier décisionnel 16-703-8271 ;

D'approuver à cet effet, un protocole d'entente à intervenir entre la Ville
de Pointe-Claire et l'Agence métropolitaine de transport, suivant le projet
annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 16-703-8271, dans la
mesure où la version finale du protocole d'entente est substantiellement
conforme à ce projet ;

D'autoriser, monsieur Mathieu Lapierre, directeur du service de la culture,
des sports, des loisirs et du développement communautaire à signer ledit
protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire ;

D'approprier à cette fin une somme de 30 000 \$ à même le surplus non
autrement affecté, afin de permettre la réalisation de ce projet.

2016-267 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR
DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MARS 2016

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le
mois de mars 2016, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx,
planificateur – ressources humaines, est déposée et les membres du
conseil en prennent acte.

2016-268 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR
DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MAI 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non
déléguées pour le mois de mai 2016, telle que signée par monsieur
Robert-F. Weemaes, directeur général et madame Marie-Josée
Boissonneault, directrice du service des services administratifs et
trésorière.

2016-269 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAITEMENT DES FRÊNES PAR
INJECTION SUR LE DOMAINE PUBLIC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'octroyer un contrat pour le traitement des frênes sur le domaine public
contre l'agrile du frêne à Les Entreprises forestières Amtech (9013-9163
Québec inc.), qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un
montant total de 159 798 \$, taxes incluses, conformément aux
documents de l'appel d'offres GP160013 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-061, tel qu'il
appert du certificat de la trésorière n° 16-8295 émis le 21 avril 2016.

2016-270 CHOIX DE FIRME - TRAITEMENT DES FRÊNES PAR INJECTION SUR
LE DOMAINE PRIVÉ

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
De choisir la firme Arboriculture Dumoulin inc., laquelle a fourni la
proposition la plus avantageuse à un prix de 3,79 \$/cm, sans taxes, en ce
qui concerne le traitement des frênes par injection sur le domaine privé,
le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160014 ;

D'indiquer que la Ville de Pointe-Claire n'engage aucun montant à ce sujet, le prix soumis par Arboriculture Dumoulin inc., ne servant qu'à garantir aux citoyens le prix le plus favorable pour ce traitement.

2016-271 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET POUR LA LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'octroyer un contrat dans le cadre du projet pour la lutte contre l'agrile du frêne pour l'été 2016, à Nadeau Foresterie Urbaine inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 50 589 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GI160020 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-061, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8308 émis le 21 avril 2016.

2016-272 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement DE lever la présente séance à 8 h 55.

Morris Trudeau, Maire

Me Jean-Denis Jacob, greffier